



Activités de loisirs pour les enfants et temps d'écoute pour les parents

Destinataires : Les acteurs du soutien à la parentalité

Madame, Monsieur,

L'actuelle période de confinement constitue un enjeu en matière de soutien à parentalité. Le temps passé en famille peut contribuer à renforcer le lien parents-enfants. Mais cette situation d'enfermement et d'isolement est aussi à même d'exacerber les situations de tensions familiales et de mettre les parents en difficulté quant à leurs pratiques éducatives.

A l'approche des vacances de printemps et durant la période de confinement, nous vous informons de deux initiatives destinées à soutenir les parents dans leur quotidien avec leurs enfants.

Il s'agit tout d'abord d'une **initiative nationale, l'ouverture d'un centre de loisirs à domicile sur www.monenfant.fr**, et ensuite, d'une **initiative locale, l'ouverture de temps d'écoute pour les parents en conflits du fait d'une séparation ou d'un divorce ou en crise avec leurs enfants du fait du confinement.**

1. L'OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS A DOMICILE SUR www.monenfant.fr

Pour accompagner les parents en cette période de confinement et alors que les vacances de printemps arrivent, les Caf, acteurs incontournables du soutien à la parentalité, mettent en ligne sur monenfant.fr un nouvel espace qui propose chaque jour des activités différentes pour les familles.

Vous trouverez dans ce centre de loisirs virtuel :

- des **contenus ludiques, éducatifs classés par thème** : découvrir, créer, bouger et se détendre, jouer, cuisiner, lire et écouter, et par tranches d'âge : moins de 6 ans, plus de 6 ans, ados, tout public ;
- une **journée type chaque jour des vacances** avec des propositions d'activités adaptées au rythme et à l'âge de l'enfant ;
- des **ressources** et des **conseils pratiques** en lien avec les activités proposées (exemple : les bienfaits du jeu ou de la lecture ;
- un rappel des **messages de prévention** et des **numéros utiles** (ex/ 119).

2. L'OUVERTURE DE TEMPS D'ECOUTE POUR LES PARENTS

Face à toutes les tensions intrafamiliales qui émergent durant le confinement et qui fragilisent les adultes et les enfants, les associations et services de médiation familiale du département des Deux-Sèvres, ainsi que la caisse d'Allocations familiales, s'associent pour proposer aux parents une offre de service globale et adaptée au contexte du moment.

Les **médiateurs familiaux** des Deux-Sèvres sont à **l'écoute des parents** :

- En **conflit** du fait d'une séparation ou d'un divorce ;
- En **crise** avec leurs enfants du fait du confinement.

Les parents concernés par cette offre de service sont les **parents d'enfants de 0 à 25 ans**.

Ces temps d'écoute sont **gratuits** pour les parents.

Qui contacter dans le sud Deux-Sèvres ?

L'Udaf (Union départementale des Associations Familiales) : la médiatrice familiale, Sophie Daudin-Cluzeau, est joignable, du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures au 06.75.02.02.78, ou par mail à l'adresse suivante : s.daudin@udaf79.asso.fr (Indiquer vos coordonnées et la médiatrice vous rappellera).

L'Adspj (Association Deux-Sévrienne de Protection de la Jeunesse) : la médiatrice familiale, Bérengère Deroin-Bouzeau, est joignable du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures, au 05.49.77.18.70 ou par mail à l'adresse suivante : mediation.familiale@adspj.fr (Indiquer vos coordonnées et la médiatrice vous rappellera).

Qui contacter dans le nord Deux-Sèvres ?

Intermède Nord Deux-Sèvres : la médiatrice familiale, Marie-Paule Bertin, est joignable les mardi et jeudi de 10 heures à 17 heures au 07.77.08.72.49, ou par mail à l'adresse suivante : mediationfamiliale79@orange.fr (Indiquer vos coordonnées et la médiatrice vous rappellera).

Bien sincèrement,

La Directrice

Cécile Bonamy